



10ème TRAIL MICHELAIS – 6 avril 2025

REGLEMENT

L'association St Michel Sports Nature organise le dimanche **6 avril 2025** le **10ème Trail Michelais**. Cette manifestation sportive n'est pas une compétition. Elle est basée sur la convivialité, est accessible à tous, licenciés et non licenciés.

ATTENTION ! Nouveau lieu de départ : **CEPPE A PICARD** (au dessus du barrage d'Albert)

Coordonnées GPS sur le site de l'association

Privilégier le covoiturage

ORGANISATION & REGLES DE L'EPREUVE

- ✓ Inscriptions :
 - Inscription et paiement sur le site de l'association avant le mardi 1er avril à 24h dernier délais.
 - Une photocopie de la licence (FFA – FFTRI) ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an (plus une autorisation parentale pour les mineurs) ou le PPS vous sera obligatoirement demandé lors de cette inscription.
 - Inscription possible sur place avant les épreuves dans la limite des dossards disponibles avec une majoration de 3€ pour le 10km et de 2€ pour le 20km
- ✓ Retrait des dossards à partir de 8h15 et ce jusqu'à 15mn avant le départ de l'épreuve.
- ✓ Le dossard fourni par les organisateurs devra être apparent pendant toute l'épreuve (à la charge des participants d'amener des épingles).
- ✓ Aucun classement officiel ne sera dressé à la fin des épreuves et aucune récompense ne sera distribuée.
- ✓ Les participants seront tenus de respecter la nature, les propriétés privées ainsi que les lieux publics traversés. En particulier, ils veilleront à ne rejeter aucun déchet sur le parcours.
- ✓ L'épreuve s'effectuera en complète autonomie. A la fin de la manifestation, un sandwich et une boisson individuelle seront remis en échange du dossard.

EPREUVE

Dimanche 6 avril 2025 avec un départ à 9h15
Trail limité à 250 participants

Deux distances :

- ✓ **10 km – 1 boucle – 5€ (frais d'inscription inclus)**
Accessible à toute personne née avant le 6 avril 2009
- ✓ **20km – 2 boucles – 8€ (frais d'inscription inclus)**
Accessible à toute personne majeure le jour de l'épreuve

Zéro goudron, aucune route empruntée ni traversée.

DROITS & RESPONSABILITES

- ✓ L'organisation ainsi que les propriétaires des parcelles empruntées déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou de défaillances consécutifs à un mauvais état de santé, de vol ou de perte d'objets, de non-respect des consignes de l'organisateur.
- ✓ Les organisateurs s'accordent le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure.
- ✓ La participation à l'épreuve implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et autorise l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles des concurrents pour tous supports de communication.